



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N° 25-2016/AMI/PIC2

**RECRUTEMENT D'UN CABINET INTERNATIONAL POUR
un mandat de préféabilité et d'assistance technique en conseils économiques, financiers, commerciaux
et transactionnels pour le développement de la Zone Economique Spéciale (ZES) pilote du « Parc Ehoala »**

---oOo---

1. Le Gouvernement de la République de Madagascar a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer la mise en œuvre du Deuxième Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC2). Une partie du crédit sera utilisée pour effectuer les paiements au titre du contrat relatif à une étude de préféabilité et d'assistance technique en conseils économiques, financiers, commerciaux et transactionnels pour le développement du site « Parc Ehoala ».
2. La mission a pour objectif d'actualiser et au besoin de compléter les études de marché passées, en évaluant la pertinence et les perspectives économiques et financières de la ZES du Parc d'Ehoala. Cette étude devra permettre de : (i) identifier les opportunités et les menaces spécifiques de la ZES du Parc d'Ehoala ; (ii) évaluer les coûts et les avantages de la ZES en tenant compte des risques et des impacts fiscaux, économiques, environnementaux et sociaux ; (iii) évaluer de manière préliminaire la viabilité financière de la ZES sur le court, moyen et long terme, pour un développeur/sous-développeur ; (iv) ajuster, le cas échéant, le schéma directeur conceptuel ; (v) proposer un programme de promotion de la ZES.
3. Le Coordonnateur National du Projet PIC invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :
 - une lettre de manifestation d'intérêt,
 - un dossier portant les documents/informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services : brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues et expériences dans des conditions semblables [au cours des dix (10) dernières années] incluant les sources de financement, le montant ainsi que l'objet des prestations, la disponibilité des expertises nécessaires parmi le personnel, etc...Les consultants peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
4. Les cabinets doivent démontrer une expérience significative en services de conseil dans le domaine des zones économiques spéciales (ZES), des zones franches ou points francs d'exportation, et/ou des zones ou parcs industriels.
5. Le Cabinet sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans les Directives: Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale, édition du Janvier 2011 révisée en juillet 2014.
6. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires sur les termes de référence à l'adresse email mentionnée ci-dessous.
7. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être déposés ou envoyés par email au plus tard le **23 Septembre 2016 à seize (16) heures**, heure de Madagascar, à l'adresse suivante :

COORDINATION NATIONALE DU PROJET POLES INTEGRES DE CROISSANCE (PIC)
Immeuble ex-Maison de la Réunion - 2^{ème} étage - Isoraka
101 – ANTANANARIVO MADAGASCAR
Téléphone : 22 367 77
E-mail : pic@moov.mg - Site web : www.pic.mg

et portant la mention « Appel à Manifestation d'Intérêt concernant le mandat de préféabilité et d'assistance technique pour le développement du Parc Ehoala ».